

Image not found or type unknown



Autorisation provisoire de séjourné et de travail

Par **anouar47**, le **23/03/2016** à **23:13**

Bonjour,rrrnJe viens vers vous pour m'aider de trouver une solution.rnrnJe suis marocain et j'étais victime des violence conjugale, rnla préfecture n'a pas fait ses efforts pour constater les violences malgré des rappels à la loi pour l'auteur des effets. rnrnJ'ai reçu une OQTF, je suis entrain de commencer le recours au TA. Comment je peux avoir une aps ? Je peux nourrir mon enfant qui est mineur et scolarisé au collège ?rnrnMerci de vos précieuses idées.